



**POUR
Y VOIR
+CLAIR**

**le vrai
/ faux**
sur l'éolien
terrestre



Le ministère de la Transition Ecologique (désigné MTE ci-après) a publié un document pour y voir plus clair sur l'éolien terrestre. Il a souhaité répondre à des affirmations pour démêler le vrai du faux. Essayons nous aussi de démêler le vrai du faux.

« Les éoliennes produisent très peu »

Notre réponse : c'est un peu vrai

La réponse du MTE est « c'est relatif ». Il ne dit donc pas que c'est faux et il indique qu'une éolienne de 2MW produit 4000 MWh par an c'est-à-dire la consommation de 800 foyers.

4000 MWh par an est-ce beaucoup ou peu ? Etant donné qu'il y a 8760 heures dans une année, l'éolienne de 2MW devrait produire $2 \times 8760 = 17520$ MWh ! Ce qui signifie que l'éolienne ne fonctionne que pendant 23% du temps. C'est peu et surtout cela renchérit considérablement le prix de l'électricité. Quant à l'équivalence avec la consommation de 800 foyers, doivent-ils rester dans le noir pendant 77% du temps ? L'affirmation suivante répond à cette question.

« On ne peut pas dire que la production éolienne permet d'alimenter des foyers en énergie car il d'agit d'une production intermittente, qui ne peut suffire aux besoins des consommateurs »

Notre réponse : vrai

La réponse du MTE est « pas si simple et faux ». L'argumentation du MTE commence pourtant par « il est exact qu'une éolienne ne produit pas en permanence et ne permet pas à elle seule de répondre aux besoins des consommateurs ». Ce serait donc vrai ! L'argumentation continue sur le thème que toutes les installations de production électrique sont intermittentes, ne serait-ce que pour les opérations de maintenance. Mais la maintenance des centrales thermiques se prévoit à l'avance, dans des périodes de moindre consommation alors que l'arrêt des éoliennes, lors des

anticyclones, a lieu au moment des pics de consommation (froid intense ou fortes chaleurs !).

« Développer l'éolien en France ne sert à rien car nous avons le nucléaire »

Notre réponse : vrai

La réponse du MTE est « faux ».
L'argumentation consiste ici à dire que « la France a fait le choix de diversifier ses sources d'approvisionnement ». Il s'agit d'un choix politique et si elle avait fait le choix de conserver la part actuelle du nucléaire, alors ce serait vrai.
Objectivement, le nucléaire, indépendamment de ses défauts, produit suffisamment et en permanence pour répondre aux besoins des consommateurs.

« Développer l'éolien en France ne sert à rien pour le climat car notre électricité est déjà décarbonée »

Notre réponse : vrai

La réponse du MTE est « faux ». Dans son argumentation, le MTE fait preuve d'une mauvaise foi extraordinaire et n'hésite pas à mentir. Notre électricité est décarbonée au maximum. Les seules centrales utilisant les combustibles fossiles sont là pour assurer une production lors des pics de consommation, ce que le nucléaire ne peut pas. Ce ne sont évidemment pas les éoliennes qui pourraient démarrer sur ordre ! Pire, les éoliennes ne fonctionnant que 23% du temps, ce sont des centrales au démarrage rapide donc aux

combustibles fossiles qui fonctionneront pendant les 77% du temps d'arrêt des éoliennes. Enfin, la comparaison d'émission par kWh produit de CO₂ (1000g pour le charbon, 350g pour le gaz et 14 à 18g pour l'éolien) ne mentionne pas les 6 à 12g pour le nucléaire...

« L'éolien, variable, implique un recours accru aux énergies fossiles pilotables »

Notre réponse : vrai

La réponse du MTE est « faux ». Le ministère indique que « d'ici à 2035, l'intégration de nouvelles installations éoliennes et photovoltaïques ne nécessitera pas un recours accru au charbon et au gaz, au contraire ». Ce « au contraire » est étonnant car augmenter le nombre d'éoliennes et de panneaux solaires ne permettra pas de diminuer le recours au gaz et au charbon : ces installations s'arrêtent toutes en même temps et nécessitent un démarrage rapide de centrales thermiques. La réponse est donc « vrai ». L'argument selon lequel le système électrique français est flexible ne tient pas. Il est flexible parce que l'on compense avec l'hydraulique et les centrales thermiques aux combustibles fossiles. L'hydraulique n'est pas toujours disponible (manque d'eau) et il est préférable d'éviter de trop piloter le nucléaire, les accidents arrivant pendant les changements de régime.

« La production éolienne est difficilement intégrable car imprévisible »

Notre réponse : vrai

La réponse du MTE est « faux ».
Effectivement, la météorologie peut prévoir le vent un jour à l'avance. Oui mais et alors ? Si on a besoin d'électricité quand le vent n'est pas prévu ? On fait quoi ?

d'éoliennes et des dépenses qu'ils sont prêts à faire sans garantie de succès, le business est sûrement très rentable. La faible efficacité des éoliennes (23% de temps de production) laisse penser que le barème de leur rétribution leur est très favorable. On pourrait comprendre l'installation d'éolienne en bord de mer ou dans les régions venteuses, mais pour venir dans nos régions peu ventées, c'est bien que le système est très profitable avec ou sans vent.

« L'éolien nécessite une subvention publique payée par la collectivité »

Notre réponse : vrai et cela entraînera une augmentation du prix du kWh

La réponse du MTE est « vrai mais les besoins se réduisent ». Le ministère donne le prix du kWh éolien (82 euros) en estimant qu'il baissera à 50 euros en 2030. Suit le prix du kWh d'une centrale à gaz (90 à 100 euros) mais n'indique pas le coût du kWh du nucléaire estimé à 35 euros par la Cour des comptes et à 32 euros par EDF. La collectivité compense donc mais la collectivité, ce sont les consommateurs.

« La filière éolienne ne crée pas d'emplois en France et ne suscite aucune activité économique »

Notre réponse : un peu vrai

La réponse du MTE est « faux ».
Evidemment, il y aura des emplois ne serait-ce que pour la construction de ces machines gigantesques, mais contrairement à ce qu'affirme le ministère « la maintenance et l'exploitation des turbines créent des emplois proches des installations et permettent de contribuer au dynamisme des territoires ruraux », cela ne procurera aucun emploi aux locaux déjà installés sur le territoire. Une fois les machines installées, toute activité locale aura disparue, ... jusqu'au démantèlement des machines dans 30 ans...

« L'éolien est extrêmement rentable pour les exploitants tout ça avec l'argent public »

Notre réponse : apparemment vrai

La réponse du MTE est « faux ». Les exploitants ne sont pas des philanthropes et veulent des installations rentables. Au vu du nombre de prétendants à l'installation

« Le développement de l'éolien est anarchique et à la main des développeurs/promoteurs et la construction des éoliennes n'est pas suffisamment réglementée »

Notre réponse : pas si faux

La réponse du MTE est « faux ». Il est étonnant que le MTE ne considère pas ce développement comme anarchique alors que la ministre de la transition écologique elle-même s'est aperçu que ce développement était anarchique puisque dans son discours du 28 mai 2021 elle demande de « réaliser une cartographie précise des zones favorables au développement de l'éolien dans chaque région ».

Quant à la réglementation, elle rend les recours de plus en plus compliqués ne permettant pas aux populations locales d'être à armes égales avec les promoteurs.

« Les citoyens ne sont pas consultés sur les projets éoliens »

Notre réponse : faux, mais avec quel résultat ?

La réponse du MTE est « faux ». Effectivement les citoyens sont consultés mais leur avis est rarement pris en compte. Combien d'avis négatifs après l'enquête publique sont ignorés, les projets étant au final acceptés ?

« Fabriquer une éolienne nécessite l'utilisation de terres rares, difficilement recyclables et dont les stocks sont limités »

Notre réponse : vrai et faux

La réponse du MTE est « faux ». En fait les « terres rares » ne sont pas rares (la France en dispose mais rechigne à ouvrir des mines) mais elles sont très polluantes et dangereuses pour la santé. Ces terres rares permettent de construire des éoliennes plus légères et plus efficaces. Quelles éoliennes en contiennent et lesquelles n'en contiennent pas ? Il nous faut croire les constructeurs sur parole.

« Les éoliennes détruisent la biodiversité, notamment les oiseaux et les chauves-souris »

Notre réponse : vrai

La réponse du MTE est « pas si simple ». Donc ce n'est pas faux, les éoliennes détruisent la biodiversité... Et pas un mot sur la pollution lumineuse des flashes nocturnes qui sont pourtant une cause majeure de destruction de la biodiversité en trompant les migrateurs et les insectes.

« Les éoliennes produisent un bruit insupportable pour les riverains »

Notre réponse : vrai

La réponse du MTE est « faux ». L'argumentation consiste à citer l'agence nationale de sécurité sanitaire qui « considère que les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont, bien souvent, très en deçà de celles de la vie courante ».

C'est un peu léger comme preuve. Dans un environnement bruyant, le surplus de bruit est sans doute supportable mais dans une campagne silencieuse troublée seulement par le chant des oiseaux, ce supplément de bruit devient vite insupportable.

« On construit des éoliennes trop près des habitations »

Notre réponse : vrai

La réponse du MTE est « faux ». La notion de « trop près » est évidemment subjective et devrait être laissée à l'appréciation des riverains concernées et non pas à de soi-disant spécialistes se gardant bien d'habiter à côté d'une éolienne. La distance minimale réglementaire est de 500m parce que cela correspondait à dix fois la hauteur des premières éoliennes qui faisaient 50 mètres de hauteur. Si certains pays ont conservés la notion de dix fois la hauteur comme distance minimale, la France a juste conservée les 500 mètres. Pour une éolienne de 200 mètres de haut, c'est évidemment trop près.

« Les éoliennes ne rapportent rien aux communes »

Notre réponse : faux mais cela compense-t-il les inconvénients?

La réponse du MTE est « faux, bien au contraire ». On peut être d'accord avec cette réponse, mais les éoliennes apportent aussi beaucoup de problèmes aux communes concernées comme une ambiance délétère entre ceux qui vont percevoir une rente et ceux qui ne percevront rien et subiront toutes les nuisances liées aux éoliennes. La commune (mais surtout la communauté de

communes) va percevoir quelques revenus qui risquent d'entraîner à terme une baisse de ses autres subventions versées à des communes plus pauvres qu'elle.

« L'investissement dans l'éolien est réservé aux gros investisseurs »

Notre réponse : faux mais attention

La réponse du MTE est « faux ». Effectivement, rien n'empêche les particuliers de participer aux financements d'une installation éolienne. Puisqu'il s'agit d'un investissement aussi juteux, pourquoi ne pas en profiter ? Malheureusement, les gros investisseurs savent se retirer à temps au détriment des particuliers (souvenez-vous d'Eurotunnel).

« Un parc d'éoliennes à proximité d'une habitation fait perdre de la valeur à un terrain »

Notre réponse : presque toujours vrai

La réponse du MTE n'est « pas si simple ». Là encore, le ministère admet que cette affirmation n'est pas fausse. En fait, si la demande immobilière est forte alentour, la baisse sera faible, mais si la demande est faible, ce n'est pas la baisse de valeur qui est à craindre mais l'impossibilité de vendre, les acheteurs trouvant facilement des biens plus éloignés des éoliennes. C'est le cas de notre région.

« Il y a beaucoup d'éoliennes en France »

Notre réponse : c'est subjectif mais vrai si on prend en compte les plaintes des riverains

La réponse du MTE est « c'est relatif quand on compare la France à ses voisins ». Le nombre d'éoliennes dépend évidemment des territoires concernés. En Allemagne, les éoliennes sont surtout installées au nord, là où il y a le plus de vent. Quant au Danemark, c'est un pays très venteux où l'éolien est plus justifié qu'en France. C'est d'ailleurs un inconvénient pour le nord de l'Europe d'avoir trop d'électricité provenant des éoliennes : son instabilité a déjà provoqué des blackouts.

« La moitié des éoliennes ne seraient pas reliées au réseau »

Notre réponse : faux

La réponse du MTE est « faux ». Effectivement, on ne voit pas pourquoi les éoliennes ne seraient pas reliées au réseau, la vente d'électricité à EDF étant très intéressante. Par contre il n'est pas sûr qu'EDF utilise l'électricité ainsi achetée soit parce qu'il n'y a pas de besoin et pas de solution de stockage, soit parce que l'électricité est de mauvaise qualité.

« Lorsqu'elles ne produisent pas, les éoliennes soutirent sur le réseau »

Notre réponse : vrai mais très peu

La réponse du MTE est « faux ». En l'absence de vent pendant de longues durées, les batteries des éoliennes peuvent devoir se recharger sur le réseau. Ce n'est donc pas complètement faux.

« Fabriquer une éolienne demande plus d'énergie qu'elle n'en produit »

Notre réponse : faux

La réponse du MTE est « faux » ; il répond qu'une éolienne produit 19 fois l'énergie de sa construction mais cela dépendra de la durée de vie des machines et du vent.

« Les éoliennes ne sont pas recyclables »

Notre réponse : pas complètement faux

La réponse du MTE est « faux ». En fait, les éoliennes ne sont que partiellement recyclables. Les sommes consignées pour le démantèlement des éoliennes sont actuellement insuffisantes et, même si la réglementation exige un démantèlement avec recyclage, qui va payer ? Le propriétaire du terrain ? La commune ?

« Avec le développement de l'éolien, on plante des tour Eiffel partout en France »

Notre réponse : pas faux

La réponse du MTE est « exagéré ». C'est peut-être exagéré mais ça n'est pas faux. Les éoliennes actuellement construites atteignent 230 mètres en bout de pale. Il ne manque que 70 mètres... Et on annonce qu'il faudra multiplier par trois le nombre d'éoliennes...

« Les éoliennes ne fonctionnent pas très bien. On en voit parfois à l'arrêt alors que le vent souffle »

Notre réponse : un peu vrai

La réponse du MTE est « pas si simple ». Les éoliennes ne tournent que lorsque la vitesse du vent est comprise entre une valeur minimale et une valeur maximale donc on peut voir des éoliennes à l'arrêt malgré le vent. Tous les sites ne sont donc pas propices. Dans son argumentation, le ministère indique que quasiment toutes les éoliennes sont installées sur des sites où la vitesse moyenne du vent est supérieure à 20 km/h. Il est intéressant de savoir que dans la Vienne, la vitesse du vent est de 10 à 12 km/h selon le lieu. Si on monte en altitude, la vitesse est alors de 18 km/h à 200m. Même les éoliennes géantes que l'on nous promet ne seront rentables que grâce à la subvention. Le vent ne sera pas suffisant.

« Les éoliennes ne fonctionnent que 20% du temps »

Notre réponse : vrai, et même moins dans notre région

La réponse du MTE est « pas si simple ». Pourquoi « pas si simple » ? C'est tout simplement vrai et démontré par la première affirmation ! C'est même 15% sur nos territoires. Et le défaut du système est là. A moins de 50% de fonctionnement, l'électricité fournie est trop chère par rapport à l'investissement et le système non rentable sans subvention.

« Par rapport à d'autres pays, il n'y a pas assez de vent en France pour que l'énergie éolienne soit efficace »

Notre réponse : vrai pour la plus grande partie de la France

La réponse du MTE est « faux ». Par rapport au nord de l'Allemagne et au Danemark, c'est vrai. En France, le potentiel de vent n'est suffisant que de la Bretagne aux côtes de la Manche et sur la côte languedocienne. Il suffit de consulter les cartes du vent sur la France.

« Les éoliennes sont implantées de manière anarchique »

Notre réponse : vrai et admis par le MTE lui-même

La réponse du MTE est « faux ». Non, c'est vrai, cela a même été admis par Madame Pompili (discours du 28 mai 2021), par Madame Borne (le mardi 18 février 2021 à la commission des affaires économiques du Sénat, où elle dénonce le développement anarchique des éoliennes) et par M. Macron (dans son interview du 27 juillet 2021 à France Info où il dénonce les projets qui dénaturent le paysage).

POUR
Y VOIR
+CLAIR

**le vrai
/ faux**
sur l'éolien
terrestre

Ce document est une réponse élaborée par l'association « Le vent tourne sur Jouhet » pour faire avancer le débat en examinant une à une les affirmations sur l'éolien proposées par le Ministère de la Transition Ecologique.

Remarquons que certaines affirmations pourtant répandues comme « La présence des éoliennes près de mon habitation me rend malade » n'ont pas été ni démenties ou ni commentées. Est-ce vrai, est-ce faux ? Nous aimerions avoir des réponses.

Il est à noter que le présent document n'est pas une diatribe « anti-éoliennes ». Celles-ci existent depuis des siècles. A Montmorillon, longtemps une éolienne a monté l'eau à la Maison-Dieu. Leur utilité n'est pas contestable, mais des machines gigantesques pour alimenter le réseau national d'électricité, multipliant les lignes de transport électrique et d'importantes pertes en ligne, est-ce sensé ou n'est-ce qu'un « business » qui rapporte ?

Nous souhaitons replacer le débat local dans une perspective globale (est-ce utile de mettre des éoliennes dans le montmorillonnais ?) et tentons de montrer les incohérences de la politique de transition énergétique actuellement engagée (si tant est qu'il y ait une vraie politique engagée, car les projets actuels sont loin d'être efficaces pour se séparer des combustibles fossiles).

L'association « le vent tourne sur Jouhet »
lvtsj@orange.fr
le 25 octobre 2021